

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2025

RÉSILIENCE DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES ET RENFORCEMENT DE LA CYBERSÉCURITÉ - (N° 1112)

Adopté

N° CS310

AMENDEMENT

présenté par
Mme Le Hénanff, rapporteure

ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« créées en application du »,

les mots :

« mentionnées au ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.